



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## **MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2024-2025**

---

*À l'attention du ministère des Finances*

123<sup>e</sup> Congrès ordinaire  
17, 18 et 19 novembre 2023  
Sept-Îles

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

Recherche, analyse et rédaction :

**Laurence Mallette-Léonard, présidence**

Révision et correction :

**Étienne Langlois, vice-présidence**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 8 000 membres, répartis dans 28 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                | <b>3</b>  |
| <b>CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC</b>              | <b>4</b>  |
| <b>SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025</b>        | <b>5</b>  |
| <b>RÉMUNÉRATION DES STAGES</b>                     | <b>5</b>  |
| STAGES EFFECTUÉS AU PUBLIC ET AU PARAPUBLIC        | 5         |
| STAGES EFFECTUÉS AU PRIVÉ                          | 6         |
| <b>ADAPTATION AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES</b>   | <b>6</b>  |
| INFRASTRUCTURES                                    | 7         |
| LOGEMENT ÉTUDIANT                                  | 8         |
| <b>ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES</b>                    | <b>9</b>  |
| INTÉGRATION DES COMMUNAUTÉS ÉTUDIANTES AUTOCHTONES | 10        |
| RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES                       | 11        |
| <b>CONCLUSION</b>                                  | <b>13</b> |
| <b>RÉSUMÉ DES DEMANDES</b>                         | <b>14</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>                               | <b>15</b> |

## INTRODUCTION

---

Le budget annuel du Québec marque un moment crucial dans l'année législative. Il détermine non seulement les ressources allouées aux ministères, aux organismes et autres entités gouvernementales pour l'année à venir, mais expose aussi les orientations économiques visées par le gouvernement pour les mois à venir. Cette démarche du ministre des Finances révèle rapidement les priorités et les moyens que le gouvernement entend déployer pour atteindre ses objectifs.

Dans cette optique, diverses organisations sont consultées lors de l'élaboration de chaque budget pour recueillir leurs avis sur les orientations à adopter. Ainsi, à travers ce mémoire, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) exprime ses priorités, ses attentes pour le prochain budget provincial. Ces mesures visent non seulement le développement du réseau collégial, mais également celui des régions et la résolution des problématiques sociales actuelles, où l'enseignement collégial peut jouer un rôle plus central que généralement perçu.

Actuellement, la population québécoise est sur le qui-vive concernant une éventuelle récession. Dans ce contexte, la population étudiante, déjà l'un des groupes les plus précaires financièrement, consent à d'importants sacrifices pour poursuivre son parcours éducatif, d'où les nombreuses requêtes de la Fédération visant à garantir l'accessibilité des études postsecondaires tout au long du parcours des étudiants. C'est dans ce contexte que cette année, la FECQ réclame des investissements majeurs permettant la rémunération de tous les stages, la construction de logement étudiant abordable et la création de nouvelles ressources éducatives libres de droits.

## CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

---

Indéniablement, le contexte économique actuel se caractérise par une pénurie alarmante de main-d'œuvre. Cela pose des défis majeurs en termes de rétention de la population étudiante, qui pourrait être tentée de rejoindre un marché du travail plus attractif qu'autrefois. Parallèlement, l'inflation et la crise du coût de la vie créent une corrélation entre études et appauvrissement, particulièrement chez les moins fortunés. Étant souvent dépourvue de ressources financières et d'épargne, la population étudiante subit de plein fouet les conséquences négatives de ces phénomènes.

La crise du logement, en particulier, suscite une inquiétude croissante. Les loyers en augmentation plongent de nombreux jeunes dans une précarité financière accentuée, les contraignant à jongler avec plusieurs dépenses incompressibles. Les nouveaux arrivants sur le marché locatif se trouvent à être les plus vulnérables aux fluctuations du marché, une situation exacerbée par une flambée des prix qui ne montre aucun signe d'apaisement.

Cette conjoncture compromet sérieusement l'accessibilité financière aux études pour la jeunesse québécoise. Or, l'enseignement supérieur s'avère être un pilier crucial dans la formation de la prochaine génération de travailleurs, notamment dans des secteurs clés confrontés à une pénurie de main-d'œuvre persistante. Cette situation est alimentée par le manque d'attrait pour certains domaines professionnels, notamment au sein des services publics, et par des changements démographiques liés au vieillissement de la population active.

Alors qu'une période de ralentissement économique semble se dessiner, le gouvernement actuel pourrait avoir tendance à effectuer un plus strict contrôle des dépenses publiques. La FECQ, tout en étant sensible à cette orientation, met en avant dans ce document les solutions financières qu'elle estime les plus adaptées pour répondre aux défis auxquels est confrontée la population étudiante actuelle.

# SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025

---

## Rémunération des stages

Depuis déjà de nombreuses années, la FECQ milite pour une rémunération de tous les stages effectués en enseignement supérieur. Alors que le coût de la vie augmente à une vitesse alarmante, un nombre croissant de stagiaires ont de la difficulté à subvenir à leurs besoins lors de leurs stages qui sont très souvent effectués à temps plein. Historiquement, la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires à la suite d'une mobilisation importante des membres collégiaux de la FECQ et des membres universitaires de l'Union étudiante du Québec a permis à plus de 12 000 stagiaires par année en formation professionnelle, technique ou universitaire de voir leur travail dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux réellement récompensés (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023a). Toutefois, suite à la création des bourses Perspective Québec dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, 8 des 16 programmes de formations ont vu leurs bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires qui allaient jusqu'à 2500\$ au collégial et 4000\$ à l'université être remplacées par des bourses d'une valeur de 1500\$ ou 2500\$ respectivement par session ayant uniquement pour objectif de hausser les inscriptions dans des programmes menant à des domaines en pénurie de main-d'œuvre (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023b). Les bourses Perspective Québec étant également versées aux personnes étudiantes ayant des stages rémunérés, une grave iniquité persiste dans les réseaux collégial et universitaire québécois faisant en sorte que les stagiaires aux public et parapublic, qui sont généralement des femmes, demeurent désavantagées.

Selon la recherche publiée par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS) en octobre dernier, bien que le stage soit considéré comme une étape d'une formation, cette seule distinction entre un travail rémunéré et un stage étudiant ne peut « justifier l'absence de rémunération pour le travail réalisé » d'autant plus que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a reconnu en 2019 que les stages de mise en œuvre des compétences sont des stages durant lesquels les stagiaires ont le devoir de « mettre en œuvre de façon autonome des activités complexes en tenant compte de tous les facteurs en présence » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019 cité dans Lokrou, M et Posca, J, 2023). Alors qu'une première motion visant la rémunération des stages a été adoptée à l'unanimité pour une première fois par l'Assemblée nationale en mars 2023 puis à nouveau en octobre dernier, la FECQ estime qu'un investissement considérable au budget est de mise afin que les stagiaires collégiaux et universitaires n'aient plus à choisir entre leur réussite scolaire et leur sécurité financière.

## **Stages effectués au public et au parapublic**

Dans le cadre de l'exercice que représentent les soumissions prébudgétaires, la FECQ croit essentiel d'évaluer les coûts de la rémunération de tous les stages au public. Alors que le salaire minimum présentement en vigueur, soit 15,25\$/h, ne suffit pas à sortir une personne de la pauvreté selon le calcul du revenu viable (Labrie, V., Nguyen, M. et Couturier, E.-L., 2023), la FECQ estime que l'utilisation de l'échelle salariale qui s'applique aux stagiaires de la fonction publique québécoise serait nettement plus appropriée. Ainsi, les stagiaires de niveau collégial se verraient récompensés à la hauteur de 18,65\$/h tandis que leurs homologues universitaires se verraient rémunérés à la hauteur de 23,71\$/h.

Selon les estimations effectuées par Lokrou et Posca (2023), 64% des 116 452 stages non rémunérés effectués chaque année se déroulent au sein des réseaux public et parapublic et sont répartis de la façon suivante entre les deux ordres d'enseignement : 37% au collégial et 63 à l'université. Ainsi, selon les calculs effectués par ces mêmes autrices, il coûterait 545,6 M\$ par année afin de rémunérer adéquatement les stagiaires du réseau public.

Tandis que la pénurie de main-d’œuvre frappe de plein fouet la société québécoise vieillissante et que le programme Perspective Québec ne semble pas avoir les résultats escomptés en matière d’attraction dans les domaines de l’éducation, de la santé et des services sociaux, le Québec gagne à instaurer des conditions de travail adéquates dans ces milieux de travail, de tout débutant notamment par une rémunération des stages.

Quant aux modalités d’une telle rémunération, la FECQ se montre ouverte à différentes possibilités alors que la salarisation vient entre autres garantir une protection supplémentaire en raison de la *Loi sur les normes du travail* qu’une compensation financière sous forme de bourse risque d’être fort plus avantageuse pour la personne étudiante bénéficiaire de l’Aide financière aux études.

|                        |   |                 |
|------------------------|---|-----------------|
| Demande de la FECQ n°1 | Rémunérer tous les stages de mise en œuvre des compétences obligatoires effectués dans les réseaux publics et parapublics dans le cadre d’études supérieures. | Coût : 545,6M\$ |
|------------------------|---|-----------------|

### Stages effectués au privé

Puisque l’objectif est une rémunération de tous les stages de façon à ce que les iniquités entre les membres de la communauté étudiante disparaissent, il s’avère également important de veiller à ce que tous les stages effectués au privé soient rémunérés. Bien qu’un crédit d’impôt pour stages en milieu de travail existe depuis 2001, il serait faux de croire que toutes les entreprises accueillant des stagiaires utilisent ces crédits pour rémunérer leurs stagiaires. En effet, la très grande majorité des stagiaires de niveau collégial en pharmacie, en graphisme ou en mode ne sont pas rémunérés pour le travail accompli au sein des entreprises qui les accueillent. La FECQ estime qu’une bonification des taux du crédit d’impôt applicables aux dépenses engagées, les faisant passer de 30%-50% (Revenu Québec, 2023) à 60%-80%, serait essentiel afin de pouvoir dire qu’au Québec, toutes les personnes stagiaires sont rémunérées dans le cadre de leur travail. De plus, il serait important de réviser à la hausse les salaires maximums admissibles les faisant passer de 21\$/h à 25\$/h pour les personnes stagiaires et de 35\$/h à 40\$/h pour la personne chargée de la supervision des stagiaires.

Pour ce qui est de chiffrer une telle mesure, la FECQ a considéré les coûts actuels de ce crédit d’impôt. En 2019, 5954 entreprises ont bénéficié de cette mesure qui a coûté en moyenne 60M\$ par année entre 2017 et 2020 (Lokrou, M et Posca, J, 2023). Selon la FECQ, le changement de paramètre proposé augmenterait non seulement le montant du crédit d’impôt, mais inciterait également plus d’entreprises privées à accueillir des stagiaires rémunérés. Par conséquent, la FECQ estime que les sommes attribuées au crédit d’impôt pour stages en milieu de travail devraient passer de 60M\$ par année à 125M\$ par année.

|                        |   |                       |
|------------------------|---|-----------------------|
| Demande de la FECQ n°2 | Revoir certaines modalités et accroître les taux du crédit d’impôt applicables aux dépenses engagées par les entreprises privées rémunérant les stagiaires de façon à ce que les stages effectués au privé soient tous rémunérés. | Coût : environ 125M\$ |
|------------------------|---|-----------------------|

### Adaptation aux changements démographiques

Que le réseau soit prêt ou non, nous assisterons sans aucun doute à une augmentation massive des inscriptions au collégial dans les prochaines années, car depuis 2006, le Québec vit une importante hausse du nombre de naissances (Carrier, 2022). Cette nouvelle génération, les petits-enfants des « Boomers », seront nombreux à vouloir fréquenter le réseau collégial, le taux d’accès aux études

collégiales étant en constante hausse depuis des dizaines d'années au Québec (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022).

Alors que 159 037 personnes fréquentaient un cégep public à l'automne 2021, le MES estime grâce aux plus récents modèles démographiques qu'un peu plus de 200 000 personnes voudront fréquenter un établissement collégial à temps plein à l'enseignement régulier à l'automne 2031 (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). En plus de la hausse du nombre annuel de naissances, l'augmentation du taux de passage direct au collégial vient expliquer cette croissance envisagée de l'effectif étudiant (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). Tandis que 24 des 48 cégeps du Québec ont atteint leur capacité maximale théorique en fonction de l'espace disponible, la FECQ craint que certains établissements soient obligés d'augmenter le contingentement si rien n'est fait. D'un autre côté, il est de plus en plus possible de constater des traces de moisissures dans les établissements et un manque criant de prises électriques se fait sentir alors que les cégeps sont en pleine transition vers le numérique.

Alors que le Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée importante, empêcher les jeunes et les moins jeunes de poursuivre leurs études au collégial dans leur région natale par manque de place ou de personnel serait tout à fait inacceptable, d'autant plus que cette hausse massive d'effectif étudiant était prévisible (Carrier, 2022). En effet, depuis déjà une dizaine d'années, on constate un manque de places dans les garderies. Ensuite, ce fut aux écoles primaires puis aux écoles secondaires de s'adapter à une vague de nouveaux élèves. Ce n'est donc pas une surprise que ce soit désormais au tour des cégeps de goûter aux effets de ce petit « baby-boom ».

## **Infrastructures**

Bien qu'il soit possible d'ajouter des classes modulaires qui ont une durée de vie de 5 à 10 ans, aux yeux de la FECQ, il ne s'agit pas d'investissements responsables alors que dans plusieurs MRC, le pourcentage de jeunes laisse présager une hausse d'effectif étudiant à long terme.

C'est notamment le cas de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, où 24,1% de la population est âgé de moins de 20 ans et qui affiche une augmentation marquée de sa population annuellement (Institut de la statistique du Québec, s.d.). Géographiquement, les personnes demeurant dans cette MRC comptant présentement 134 000 habitants ont grandement intérêt à fréquenter le Cégep de Saint-Hyacinthe. Selon son directeur général, Emmanuel Montini, le Cégep de Saint-Hyacinthe affiche déjà un déficit d'espace de plus de 4645 m<sup>2</sup> (Charland, 2022). Alors que ce cégep manque déjà d'espace pour accueillir sa population étudiante actuelle, le MES estime que près de 900 personnes étudiantes supplémentaires vont fréquenter ce cégep à temps plein en 2031 (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). Au Plan québécois des infrastructures 2022-2023, le Cégep de Saint-Hyacinthe a obtenu un financement de 2M\$ afin de mettre à l'étude un projet d'agrandissement majeur et de construire un dossier d'opportunité qui sera, par la suite, évalué par le Conseil des ministres. Le Cégep estime qu'un investissement de 125M\$ serait nécessaire pour l'agrandissement souhaité (Charland, 2022). Alors que les prévisions démographiques sont claires, la FECQ invite le gouvernement à débloquer les fonds pour l'agrandissement du Cégep de Saint-Hyacinthe plus tôt que tard afin que toutes les personnes habitant la Montérégie puissent continuer de fréquenter leur cégep local si elles le souhaitent.

De son côté, malgré un agrandissement du pavillon C en 2014 (Express du Collège Ahuntsic, 2014), le Collège Ahuntsic affiche encore un déficit d'espace de 3400 mètres carrés (Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, 2022). D'ici 2029, c'est plus de 1500 personnes étudiantes supplémentaires qui fréquenteront cet établissement montréalais. Bien que 1,7M\$ ont été investis afin que le Collège Ahuntsic puisse procéder à l'élaboration des plans préliminaires, le soutien financier permettant d'effectuer les travaux n'a toujours pas été annoncé. Un financement adéquat

permettrait d’agrandir le Bloc G de manière à y ajouter cinq classes, une salle à gradins, deux laboratoires informatiques et plusieurs salles d’études. Selon la FECQ, l’agrandissement du Bloc G tel que proposé par le Collège est nécessaire afin de combler les besoins d’espaces du collège à court et moyen terme en attendant un second projet d’agrandissement de plus grande envergure.

En juin 2022, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a également obtenu un financement de 2M\$ afin d’élaborer d’un dossier d’opportunité pour un projet d’ajout d’espace (Cabinet de la ministre de l’Enseignement supérieur, 2022). En avril 2022, la directrice générale du Cégep régional de Lanaudière affirmait craindre de devoir contingenter les admissions dans les établissements de Terrebonne et de L’Assomption en raison de la récente poussée démographique (Samedy, 2022). Alors que les premières pelletées de terre en lien avec ces projets d’agrandissement se font attendre avec impatience, la FECQ tient à rappeler l’urgence de la situation. Plus le gouvernement attend avant de débloquer les fonds nécessaires aux agrandissements, moins les cégeps seront prêts à faire face à la vague démographique qui, rappelons-le, cogne déjà à la porte. Ce genre de travaux s’échelonne souvent sur plusieurs mois si ce n’est des années, il est donc impératif que ceux-ci débutent le plus rapidement possible.

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| Demande de la FECQ n°3 | Investir rapidement les fonds nécessaires à l’agrandissement des cégeps en déficit d’espace théorique afin que ceux-ci puissent faire face à la croissance démographique. | Coût : montant à voir selon les projets |
|------------------------|---|---|

## Logement étudiant

Contrairement aux cégeps des grands centres, certains cégeps situés en régions plus éloignées souffrent d’un manque d’effectif depuis plusieurs années. À l’heure actuelle, environ 9000 places sont disponibles dans les 12 cégeps membres du Regroupement des cégeps de régions (Carrier, 2022). Même si ces 9000 places ne seront pas suffisantes à plus long terme pour combler l’explosion démographique de la population étudiante collégiale, la FECQ croit qu’il faut impérativement profiter de cet espace en attendant que de nouvelles places soient ouvertes en grand centre. Depuis quelques années, la création des bourses Parcours pour la mobilité étudiante permet de soutenir financièrement les personnes étudiantes issues des grands centres souhaitant aller étudier dans un cégep ayant un taux d’occupation plus faible situé à plus de 60km de son domicile. Pour l’année scolaire 2022-2023, 1021 bourses d’une valeur de 7500\$ ont été distribuées alors qu’à terme, il y en aura 5000 par année (Ministère de l’Enseignement supérieur, 2023c).

Toutefois, même si plusieurs cégeps plus éloignés ont la capacité d’accueillir un plus grand nombre de personnes étudiantes au sein de leur établissement, plusieurs régions n’ont tout simplement pas la capacité d’accueillir de nouveaux résidents. Loin de se limiter à la grande région de Montréal, la crise du logement se fait également sentir en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord. Alors qu’un taux d’inoccupation des appartements normal se situe autour de 3%, plusieurs villes où sont situés des cégeps admissibles aux bourses Parcours ont vu leur taux d’inoccupation des appartements passer sous la barre du 1% dans la dernière année (Société canadienne d’hypothèques et de logement, 2022).

| Ville                       | Taux d'inoccupation des appartements (%) |
|-----------------------------|--|
| Gaspé                       | 0,0                                      |
| Rivière-du-Loup             | 0,4                                      |
| Rimouski                    | 0,4                                      |
| Baie-Comeau                 | 0,5                                      |
| Sept-Îles                   | 1,4                                      |
| Saguenay                    | 0,9                                      |
| Shawinigan                  | 0,7                                      |
| Joliette                    | 1,0                                      |
| Montréal (pour comparaison) | 2,2                                      |

Tableau 5. Taux d'inoccupation des appartements dans des villes où sont situés des cégeps admissibles aux bourses  
Parcours pour la mobilité étudiante

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, octobre 2022

Même s'il est vrai que plusieurs cégeps ont des résidences étudiantes, il serait faux de croire que ces dernières conviennent à l'ensemble de la population étudiante. En effet, les résidences sont souvent inadéquates pour les personnes étudiantes à besoins particuliers comme les personnes à mobilité réduite ou les parents étudiants. Il est aussi important de noter que, dans certains cas, le nombre de logements en résidence est nettement insuffisant pour la demande. Quant aux cégeps à Joliette et à Shawinigan, ceux-ci n'ont tout simplement pas de résidences ou de logements prédéfinis pour accueillir les personnes boursières.

Ainsi, la FECQ recommande la création d'une enveloppe administrée par un fonds fiscalisé dédié au logement étudiant et permettant la mise en chantier d'ici 2027 de 1500 logements étudiants à but non lucratif dans plusieurs régions du Québec. Depuis une dizaine d'années, l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) a développé un modèle permettant d'optimiser le recours au financement public pour faire naître des projets de logement étudiant neuf rapidement avec le moins de subventions possible.

Cette formule n'a rien de magique et elle peut être reproduite à grande échelle. Les fonds fiscalisés, en raison de leur agilité et de leur efficacité, se révèlent être l'outil idéal pour atteindre les objectifs provinciaux en matière de logement étudiant. En versant à un fonds fiscalisé des sommes supplémentaires réservées à des projets jeunesse dédiés au logement étudiant, le gouvernement du Québec s'assure de tirer profit de l'opportunité qu'offre la construction de logements étudiants en termes de coût par logement avec une subvention moyenne de 60 000 \$/logement requise à l'échelle du Québec. Cela lui permet de réserver une part plus importante de ressources pour les projets plus coûteux destinés à d'autres publics vulnérables tels que les familles et les personnes âgées.

|                        |   |                      |
|------------------------|---|----------------------|
| Demande de la FECQ n°4 | Créer une enveloppe administrée par un fonds fiscalisé dédié permettant la mise en chantier d'ici 2027 de 1500 logements étudiants à but non lucratif dans plusieurs régions du Québec. | Coût : environ 90M\$ |
|------------------------|---|----------------------|

## **Accessibilité aux études**

Selon une analyse de données effectuée par l'OCDE (2018), c'est avant tout les revenus et le support financier de l'entourage qui influencent la jeunesse dans sa décision d'entamer des études supérieures. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, près de 35 000 personnes, soit plus de 15% de la population étudiante collégiale du Québec a bénéficié de l'Aide financière aux études (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023a). Sans cette aide, une majorité de ces personnes

étudiantes n’auraient pas pu terminer avec succès leurs études menant à des emplois essentiels au bon fonctionnement de la société québécoise. Toutefois, alors même que la FECQ constate sur le terrain une augmentation marquée de la précarité financière étudiante, il a été possible, du côté ministériel, d’observer une diminution marquée, année après année, du nombre de bénéficiaires de l’Aide financière aux études. Ainsi, alors que plus de 1 729M\$ de dollars étaient réservés pour l’AFE dans les années budgétaires 2020-2021 et 2021-2022, seuls 1 491M\$ ont été réclamés si bien que plus de 100M\$ par année ont été retournés au fonds consolidé. Dans le cadre de ce mémoire, la FECQ exhorte le gouvernement de maintenir au niveau actuel et même de bonifier les montants réservés à l’AFE. La FECQ insiste toutefois pour que le gouvernement du Québec revoie en profondeur les règles encadrant l’éligibilité à l’aide financière aux études, les revenus protégés et les montants associés aux frais de subsistance afin d’accroître à la fois le nombre de bénéficiaires et le montant reçu en bourse par chacun d’entre-eux et façon à utiliser toutes les sommes disponibles.

Outre les sommes investies en aide financière aux études, la FECQ estime que la création de bourses dédiées favorisant la persévérance des personnes étudiantes d’origine autochtone et le financement des ressources éducatives libres favoriseraient l’accessibilité aux études supérieures en cette période de grande inflation.

### **Intégration des communautés étudiantes autochtones**

La population étudiante autochtone au Québec fait face à des défis uniques lorsqu’elle poursuit des études de niveau collégial, nécessitant une attention particulière et un soutien ciblé. Les personnes étudiantes autochtones qui quittent leurs communautés pour s’établir en milieu urbain pour étudier font face à des défis considérables qui vont bien au-delà de ce que plusieurs peuvent penser.

En plus des sacrifices émotionnels que font ces personnes étudiantes en quittant leurs familles et leurs communautés et de la transition vers la vie urbaine qui engendre une charge mentale nécessitant un soutien adapté, la réalité financière de plusieurs d’entre elles est précaire, alors que le revenu médian des personnes habitant au sein des communautés est nettement inférieur à celui du reste de la population (Aylsworth, L., & Filice, M. 2022). Actuellement, au Québec, la Fédération ressent un manque d’aide financière spécifique destinée à cette population étudiante. Les calculs des prêts et bourses ne tiennent pas compte de des besoins spécifiques de la communauté étudiante autochtone, notamment les coûts d’un déménagement et les dépenses en lien avec l’adaptation à la vie urbaine.

Ainsi, afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaire de la population étudiante autochtone, la FECQ invite le gouvernement du Québec à créer des bourses spécifiques pour cette dernière. La Fédération rappelle que c’est en reconnaissant les défis uniques auxquels elles font face et en respectant la richesse de leur culture que le gouvernement du Québec pourra entrevoir une meilleure relation avec les communautés autochtones.

En plus d’une financière dédiée, la FECQ incite le gouvernement québécois à veiller à ce que les cégeps aient les capacités financières pour accueillir des ressources spécialisées et ’organiser des activités d’accueil favorisant le réseautage entre différents membres de la population étudiante autochtone d’un même établissement tout en créant un certain sentiment d’appartenance.

|                        |  |                        |
|------------------------|--|------------------------|
| Demande de la FECQ n°5 | Créer un programme provincial de bourses visant à favoriser la persévérance de la communauté étudiante autochtone au sein du réseau collégial. | Coût : 10M\$ sur 5 ans |
|------------------------|--|------------------------|

## Ressources éducatives libres

Le manuel de cours est une ressource indispensable dans de nombreux cours au collégial. En effet, chaque session, le personnel enseignant fait acheter à la population souvent plus de 400\$ en manuels scolaires (Cégep de Trois-Rivières, s.d.). Avec la hausse du coût de la vie, de plus en plus de personnes étudiantes vont tout simplement ne pas acheter la version à jour d'un manuel afin de garder ces sommes considérables pour payer leur loyer ou leur alimentation, nuisant ainsi grandement à leur réussite. Afin de contrer ce phénomène, la FECQ propose au gouvernement québécois d'investir dans la production de ressources éducatives libres. Le manuel diffusé sous licence libre est disponible gratuitement. Il est ainsi possible de le télécharger et de le redistribuer sans permission préalable.

Du côté enseignant, les ressources éducatives libres ont l'avantage de pouvoir être modifiées et mises à jour sans limite afin de répondre aux besoins pédagogiques de la communauté étudiante.

De plus, le manuel libre, comme toute autre ressource éducative libre, a des caractéristiques intrinsèques qui contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU :

- Il permet une réappropriation des savoirs collectifs en assurant une utilisation durable des savoirs.
- Il permet d'assurer un accès équitable à toutes les personnes étudiantes en offrant gratuitement ou à coût minimal de production les ressources nécessaires à la réussite.
- Il permet une plus grande flexibilité pédagogique dans l'utilisation des ressources éducatives, tant pour les personnes enseignantes qu'apprenantes.
- Il permet aux personnes avec besoins particuliers de modifier la ressource en fonction de ses besoins sans enfreindre la Loi sur le droit d'auteur (augmenter la taille de la police, modifier la couleur d'affichage, etc.).

Par ailleurs, une méta-analyse récente de Tlili et al. (2023) démontre qu'il n'y a pas de différences significatives entre les REL et les ressources commerciales relativement aux apprentissages effectués.

Toutefois, afin de produire des manuels libres de qualité permettant l'intégration d'éléments interactifs multimédias (ex. : des activités interactives avec rétroactions) et même une implication des personnes étudiantes dans la rédaction ou la mise à jour de certains contenus du manuel, l'accès à une plateforme d'autoédition telle que Pressbooks est essentielle. L'accès à Pressbooks a un coût : environ 10 000 \$/an pour l'hébergement de 10 manuels et 40 accès éditeurs. À l'heure actuelle, seuls quelques départements de grandes universités québécoises peuvent s'offrir une telle plateforme. Ainsi, alors que la création de manuels libres pour la communauté étudiante collégiale aurait un meilleur rapport qualité/prix en raison du nombre plus restreint de cours offerts à un bassin étudiant qui demeure assez large, cette population doit toujours se résoudre à acheter la plupart de ses manuels en librairie. Évidemment, en plus des ressources numériques et matérielles, les établissements souhaitant participer à l'élaboration de ressources éducatives libres pour leur population étudiante se voient également obligés de libérer du personnel professionnel et enseignant afin de rédiger les manuels.

Selon les estimations effectuées par la FabriqueREL, un groupe spécialisé dans la création de ressources éducatives libres lancé en 2019 dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, la création d'un manuel libre coûte entre 75 000\$ et 95 000\$. Pour ce même manuel qui aurait eu une valeur approximative de 71,95\$ sur le marché, une économie de plus de 200 000\$ par année est possible pour la communauté étudiante s'il est utilisé par 1400 personnes étudiantes au cours d'une session.

Ainsi, afin de stimuler la création de manuels libres au collégial dans une optique de développement durable, la FECQ demande un investissement de 7,5M\$ sur 5 ans.

|                        |   |                         |
|------------------------|---|-------------------------|
| Demande de la FECQ n°6 | Financer la création de manuels libres au collégial de manière à favoriser l'accessibilité financière aux études. | Coût : 7,5M\$ sur 5 ans |
|------------------------|---|-------------------------|

## CONCLUSION

---

Ce mémoire de la FECQ souligne l'importance de promouvoir la poursuite des études collégiales au sein de la société québécoise. Face à la pénurie de main-d'œuvre, à la crise du logement et à divers enjeux socioéconomiques, la participation de la communauté étudiante collégiale s'avère essentielle au bon fonctionnement de la société québécoise.

Ainsi, une mise en place rapide des mesures proposées profitera non seulement à l'ensemble de la communauté étudiante, mais également à l'ensemble de la population. En ce sens, la FECQ continuera à dénoncer les politiques perpétuant la commercialisation de l'éducation et celles qui négligent les besoins étudiants au profit économique. L'élément essentiel qui devrait unir tous les acteurs doit demeurer la réussite des études et l'épanouissement de la jeunesse québécoise.

Ce document étant adressé à Monsieur Éric Girard, ministre des Finances, il revient à présent à lui de proposer activement des solutions pour faire face aux défis de notre génération. Il appartient au gouvernement de décider s'il souhaite offrir réellement à l'Enseignement supérieur l'opportunité de rayonner en prenant en compte les préoccupations de la population étudiante.

## RÉSUMÉ DES DEMANDES

|                        |   |   |
|------------------------|---|---|
| Demande de la FECQ n°1 | Rémunérer tous les stages de mise en œuvre des compétences obligatoires effectués dans les réseaux publics et parapublics dans le cadre d'études supérieures.   | Coût : 545,6M\$                         |
| Demande de la FECQ n°2 | Revoir certaines modalités et accroître les taux du crédit d'impôt applicables aux dépenses engagées par les entreprises privées rémunérant les stagiaires de façon à ce que les stages effectués au privé soient tous rémunérés. | Coût : environ 125M\$                   |
| Demande de la FECQ n°3 | Investir rapidement les fonds nécessaires à l'agrandissement des cégeps en déficit d'espace théorique afin que ceux-ci puissent faire face à la croissance démographique.   | Coût : montant à voir selon les projets |
| Demande de la FECQ n°4 | Créer une enveloppe administrée par un fonds fiscalisé dédié permettant la mise en chantier d'ici 2027 de 1500 logements étudiants à but non lucratif dans plusieurs régions du Québec.   | Coût : 90M\$                            |
| Demande de la FECQ n°5 | Créer un programme provincial de bourses visant à favoriser la persévérance de la communauté étudiante autochtone au sein du réseau collégial.  | Coût : 10M\$ sur 5 ans                  |
| Demande de la FECQ n°6 | Financer la création de manuels libres au collégial de manière à favoriser l'accessibilité financière aux études.   | Coût : 7,5M\$ sur 5 ans                 |

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Aylsworth, L., & Filice, M. 2022. « Conditions économiques des peuples autochtones au Canada ». Encyclopédie canadienne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/aboriginal-people-economic-conditions>
- Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. (2021, 18 octobre). « Près de 4 M\$ pour les infrastructures du Collège Ahuntsic ». <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/pres-de-4-m-pour-les-infrastructures-du-college-ahuntsic-893419020.html>
- Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. (2022, 30 juin). « Plus de 440 M\$ en infrastructures en enseignement supérieur ». <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plus-de-440-m-en-infrastructures-en-enseignement-superieur-42003>
- Carrier, L. (2022, 3 avril). « Les cégeps face à une vague d'élèves ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/contexte/2022-04-03/les-cegeps-face-a-une-vague-d-eleves.php>
- Cégep de Trois-Rivières. (s.d.). « Cout des études collégiales 2023-2024 ». <https://www.cegeptr.qc.ca/cout-etudes-collegiales/>
- Express Collège Ahuntsic. (2014, 28 mars). « Travaux de réfection et d'agrandissement du Pavillon « C » ». <http://cahuntsic.ca/bulletin-express/travaux-de-refection-et-dagrandissement-du-pavillon-c/>
- Institut de la statistique du Québec. (2022, juillet). « Bulletin sociodémographique : Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2066 ». <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/mise-a-jour-2022-perspectives-demographiques-quebec-regions-2021-2066.pdf>
- Labrie, V., Nguyen, M. et Couturier, E.-L. (2023, mai). « Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt ». *IRIS*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>
- Lokrou, M et Posca, J. (2023, octobre). « Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire ». *IRIS*. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/10/Remuneration-des-stages-WEB.pdf>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2022). Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, 2022-2031. Gouvernement du Québec. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/effectif-etudiant-au-collegial/>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2023b). « Programmes de formation admissibles – Bourses pour les stagiaires ». Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires/programmes-admissibles>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2023a). <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/rapports/rapports-statistiques/rapport-statistiques-AFE-2020-2021.pdf>

- Ministère de l'Enseignement supérieur. (2023c). « Bourses Parcours pour la mobilité étudiante ». <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-parcours-mobilite-etudiante>
- OCDE. (2018). « Regards sur l'éducation 2018 – Les indicateurs de l'OCDE ». *Éditions OCDE*. [https://read.oecd-ilibrary.org/education/regard-sur-l-education-2018\\_eag-2018-fr#page4](https://read.oecd-ilibrary.org/education/regard-sur-l-education-2018_eag-2018-fr#page4)
- Revenu Québec. (2023). « Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu (code 09) ». Gouvernement du Québec. <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/credit-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail-etudiant-inscrit-a-temps-plein-dans-un-etablissement-denseignement-reconnu/>
- Samedy, F. (2022, 1 avril). « Les Cégeps de Terrebonne et de L'Assomption se préparent à une explosion démographique ». *Mon Joliette*. <https://monjoliette.com/les-cegeps-de-terrebonne-et-de-l-assomption-se-preparent-a-une-explosion-demographique/>
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2023). Portail de l'information sur le marché de l'habitation. <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/1/1/Canada>
- Tlili, A., Garzón, J., Salha, S. et al. (2023). « Are open educational resources (OER) and practices (OEP) effective in improving learning achievement? A meta-analysis and research synthesis ». *Int J Educ Technol High Educ*. <https://doi.org/10.1186/s41239-023-00424-3>